

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 21 mai 2025 à 17.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Eglise, pour y délibérer sur les points suivants

1. Mobilité et transport public

- 1.1. Présentation des résultats d'une enquête de trafic réalisée sur le territoire de la Commune de Schuttrange

2. Enseignement fondamental et musical

- 2.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025/2026
2.2. Approbation d'un Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2025/2026
2.3. Approbation d'une modification du plan de développement de l'établissement scolaire « Schoul An der Däilt » à Munsbach 2024-2027
2.4. Regional Museksschoul Syrdall – Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement musical pour l'année 2025/2026

3. Environnement et développement durable

- 3.1. Pacte Climat - Présentation et approbation de modifications des principes directeurs « Leitbild 2030 - développement durable »
3.2. Approbation d'une insertion à la liste de contrôle (« Checklist ») dans le cadre de l'élaboration des nouveaux projets d'aménagement particuliers (PAP NQ)
3.3. Approbation des standards de construction et de la mise en place de l'outil «Bauchek» pour les projets de construction de bâtiments communaux

4. Infrastructures communales

- 4.1. Approbation d'un devis concernant la sécurité et la mise en conformité des bâtiments communaux

5. Finances communales

- 5.1. Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre de la sécurité et de la mise en conformité des bâtiments communaux
5.2. Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année 2026
5.3. Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt commercial pour l'année 2026



6. Actes notariés, compromis et droit de préemption

- 6.1. Approbation d'un acte de vente concernant des fonds sis à Schrassig, rue de Luxembourg
- 6.2. Approbation d'un compromis de vente concernant des fonds sis à Munsbach, rue des Champs

7. Règlements communaux

- 7.1. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation communal
- 7.2. Approbation d'une modification temporaire du règlement de circulation communal

8. Questions écrites des conseillers

9. Questions du public

Schuttrange, le 15 mai 2025
Le collège des bourgmestre et échevins


Claude MARSON
président




c.s. Alain DOHN
secrétaire communal